DLP 25-7-84393899

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE. SAVOIE. HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 90f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

23 Juillet 1984 N° de série continue 283 Bulletin n° 15

# ARBRES FRUITIERS

## GRELE

Nous rappelons qu'en cas de grêle dans votre plantation, l'intervention est à faire immédiatement (dans les 24 heures) pour éviter l'installation de champignons parasites divers dans les plaies. Les produits utilisables sont : le captane, le folpel, le dichlofluanide ou le tolylfluanide.

## CARPOCAPSE

Le 1er vol est pratiquement terminé, de sorte que la protection pourra être interrompue jusqu'au 2ème vol dès à présent en toutes zones, sauf en altitude où elle sera maintenue jusqu'au 27 juillet.

## TORDEUSE ORIENTALE

Le second vol est en cours. La protection à assurer sera dorénavant constante en respectant les délais d'emploi avant récolte. Si le produit employé est le fenvalérate (SUMICIDIN), ce délai est de 21 jours.

## ARAIGNEES ROUGES

C'est l'époque de prolifération de ces parasites, principalement sur pommiers. Les interventions sont à faire avant que les symptômes apparaîssent, c'est-à-dire avant que les arbres souffrent. Gardez à l'esprit la sauvegarde de la faune auxiliaire, et alterner les produits si l'on doit répéter les traitements.

## MALADIES DE CONSERVATION

Les contaminations se font dans les vergers pendant la maturation des fruits et sont favorisées par les blessures, les orages, les périodes humides.

Dans les zones sensibles, 2 traitements sont faits, à 20 jours puis à 2-3 jours, avant récolte, en changeant de produit pour éviter les phénomènes d'accoutumance. On utilisera :

Pêches, prunes : iprodione (KIDAN, ROVRAL), vinchlozoline (RONILAN), procymidone (SUMISCLEX), bénomyl (BENLATE), captafol, folpel (nb spécialités), triforine (SAPROL).

Pommes, poires : captafol, captane, tolylfluanide (METHYLEUPARENE), méthylthiophanate, carbendazime, bénomyl.

P 497

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

# VIGNE

## TORDEUSES DE LA GRAPPE

Dates d'interventions préconisées pour un traitement préventif.

SAVOIE )
ISERE - AIN (Cerdon, Bugey) ) 24 - 25 Juillet
DIOIS )

LOIRE (Forez, Roannais) )
HTE SAVOIE ) 27 - 30 Juillet

## BOTRYTIS

Les risques sont toujours faibles. Une intervention à la fermeture de la grappe peut donc être évitée.

Toutefois, dans les vignes sensibles, sur cèpage de type Gamay à grappes serrées où ce traitement est souvent important, on pourra effectuer une intervention avec EUPARENE (4 kg/ha), MYCODIFOL (5 l/ha), CODICAP (3,5 kg/ha), B.T.F. (3,5 l/ha) ou tout autre produit pouvant apporter 2 kg de folpel/ha (d'après la note nationale SPV-INRA-ITV).

Ne pas utiliser SUMISCLEX, RONILAN, KIDAN, ROVRAL (à réserver pour une intervention ultérieure).

Là où fermeture de la grappe et traitement tordeuse correspondent, il est judicieux de faire un traitement mixte en veillant à bien toucher les grappes.

## CICADELLES

En cas de forte infestation (1 larve par feuille en moyenne), un traitement est conseillé. Utilisez : azinphos, méthomyl, méthidathion, parathion (30 g), phosalone, pyréthrinoïdes de synthèse, produits qui sont également efficaces contre les Vers de la grappe.